Procès-verbal de la 5ème réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de NOIRLIEU

Séance du 26 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 mai, à 10 heures, s'est réunie à la salle des Fêtes de Noirlieu, la Commission Communale d'Aménagement Foncier de NOIRLIEU, sous la présidence de Monsieur Yves PRAT, Président titulaire.

Etaient présents :

MM. Yves PRAT, Président titulaire
Mme Marguerite DUBRAY, Maire déléguée de Noirlieu
MM. Jacques BROCHARD, conseiller municipal à la mairie de Noirlieu, suppléant
Philippe MONNEAU, exploitant titulaire
Xavier GOBIN, Charles FOUILLET et Jacques MOUSSET, membres propriétaires de biens fonciers titulaires
Gérard PUAUD, membre propriétaire de biens fonciers
Olivier GARREAU, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages titulaires
Olivier UZANU, membre fonctionnaire titulaire

Entendus à titre d'information :

Mme Pascale FAVARO, responsable du CDIF de Bressuire
MM. Jean-François MOREAU, 1er adjoint au maire de Bressuire
Christophe BEALU, adjoint au maire de Bressuire
Benoit SAUX, cabinet de géomètres ABSCISSE Géo-Conseil
Philippe-Emmanuel BEAUJEAN, cabinet de géomètres ABSCISSE Géo-Conseil

Absents excusés :

Mme Estelle GERBAUD, Conseillère Générale de canton de Bressuire
M. Robert GIRAULT, conseiller Général du canton d'Argenton-les-Vallées.
Jean-Jacques MONTURIER, membre fonctionnaire titulaire

Mme Jocelyne ROBINEAU, agent du Conseil général des Deux-Sèvres, assure les fonctions de secrétaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de NOIRLIEU, elle fait l'appel des membres présents.
Après avoir constaté que la commission remplit les conditions requises pour délibérer valablement, le Président ouvre la séance en rappelant les différents points qui seront abordés lors de cette réunion.

L'ordre du jour comprend :

- Validation du projet de classement des terres réalisé par la sous-commission
- Modification du périmètre
- Modalités de la consultation publique des propriétaires sur le classement des terres
- Questions diverses.

Monsieur SAUX rappelle qu'il a démarré son travail de terrain en novembre pour réaliser le classement des terres en présence des membres de la sous-commission.

Les réunions de la sous-commission ont permis de définir les bases nécessaires aux travaux de classement en valeur de productivité réelle en tenant compte des différentes natures de culture. Les classes ont ainsi été définies :

CLASSEMENT

Liste des parcelles types

APRES CLASSEMENT

p = partie

Nature	Classe	Valeur	Définition	Commune	Sect.	N°	Surface	Lieudit	Propriétaire
Terre	1	10000	Terre sablo-limoneuse profonde	NOIRLIEU	A	444 450	87a84ca 1ha92a93ca	LA CROIX AUX LOUPS	Mme GUILLOTON
					C	69	75a54ca	LES TONNELLES	Consorts LANDREAU
Terre	2	9600	Terre argilo-sableuse profonde	NOIRLIEU	A	166 169	3ha 61a 55ca 1ha 46a 32ca	LUMOIS NOIRLIEU	Consorts PALLUAUD
					A	122	2ha65a86ca	LA VOURBINE NOIRLIEU	Consorts MARQUIS
					C	175	1ha95a01ca	LA PICAUDIERE NOIRLIEU	Consorts SACHOT
Terre	3	9300	Terre noire profonde	NOIRLIEU	A	118p	31a40ca	LA VOURBINE NOIRLIEU	M.MOUSSET Jacques
						139p	1ha77a71ca	LA VOURBINE NOIRLIEU	Consorts PALLUAUD
					C	145p	2ha16a55ca	LES GRUCHES NOIRLIEU	Consorts SACHOT
						508	7ha32a20ca	LA PICAUDIERE NOIRLIEU	Consorts SACHOT
Terre	4	8500	Terre sablo-argileuse caillouteuse, Prairies permanentes,	NOIRLIEU	C	22	3ha52a79ca	LA ROCHE NOIRLIEU	Consorts MONNIER
					C	98	3ha83a01ca	LES NOUES NOIRLIEU	Consorts GERMOND
Terre	5	7500	Terre sablo-limoneuse moyenne et caillouteuse, Prairie humide,	NOIRLIEU	A	473	1h65a85ca	LA ROUGEE NOIRLIEU	M. ONILLON Georges
					C	274p	2h02a22ca	LES MOULINS NOIRLIEU	M. FOUILLET Charles
Terre	6	7000	Terre sablo-limoneuse avec peu de couverture, très caillouteuse	NOIRLIEU	A	198	41a46ca	LE PONT GARNIER NOIRLIEU	Mme CHEVALLIER
					C	309p	1ha46a00ca	LE PONT NOIRLIEU	M. MOUSSET Jacques
Terre	7	5000	Coteau pierreux,	NOIRLIEU	A	197	3ha06a68ca	LE PONT GARNIER NOIRLIEU	Mme CHEVALLIER
					C	309p	1ha43a14ca	LE PONT NOIRLIEU	M. MOUSSET Jacques
Terre	8	500	Incultivable (affleurements granitiques, chemins empierrés,..)	NOIRLIEU					

- **Modification du périmètre**

Lors des visites sur le terrain organisées par M. SAUX avec les propriétaires et les exploitants concernés pour évaluer chaque parcelle selon les principes du classement arrêtés en sous-commission le 16 octobre 2013, des demandes d'exclusion et d'inclusion de certaines parcelles du périmètre ont été exprimées. M. Benoit SAUX propose l'examen cas par cas de ces parcelles à exclure ou à inclure du périmètre (cf carte ci-jointe).

Parcelles à exclure :

192 A 488, 29, 30, 469, 470, 477p2	LA LANDE	ensemble bâti et accessoires
192 A 327	LES POIRAIS	étang
192 A 244	L'EPINAIS	champ bordé de haie accessoire de A245
192 A 183	LE PONT GARNIER	accessoire ensemble bâti de A353
192 A 12, 13	LA LANDE	proposition : pas d'amélioration foncière
192 A 411p	CHOUET	stabulation (enclavement)
192 A 154	BRECHOUX	peupleraie
192 A 492	BRECHOUX	bassine
192 A 493, 498	CHARRON	proposition : pas d'amélioration foncière
192 A 231p	L'EPINAIS	étang
192 A 113	LA VOURBINE	étang
192 A 279, 280, 474	LA BRETIGNOLLERIE	étang
192 C 479, 553	ESSERTON	bâtiment exploitation volaille et accessoire
192 C 503	LE PONT	lagunage
192 C 532	LES LOGES	accessoire ensemble bâti C531
192 C 243, 244	LES MOULINS	moulins
192 C 223, 226	LE PATIS	proposition : pas d'amélioration foncière : vigne
192 C 288, 296, 297	LA GARENNE	demande de la sous-commission
192 C 93p	LES NOUES	étang
192 C 148, 150, 506	BEAUVAIS	proposition par rapport à l'état des lieux (haies) et cohérence parcellaire (bordure du périmètre)
192 C 579, 582, 584, 585	LA GARENNE	panneaux photovoltaïques sur bâti et accessoires

Parcelles à inclure :

79 238 D 452 (CR le long)	LE CEUSE	à voir lors étude voirie moitié de chemin avec NOIRLIEU C413 sur BEAUVAIS + parcelle limitrophe de l'autre côté du chemin 792380D0452
79 072 D 266	PATIS DE TRAMBLAIS T6	sur La Chapelle-Gaudin, attribuer à J.MOUSSET
79 049 192 C 328, 329	BELLEVUE T2	
79 049 192 C 300, 301	LE PONT T4	
79 049 192 C 320	LE PONT T7	
79 049 192 C B148, 351, 352, 353, 354	LE PONT T7	
79 049 065 B 336, 132, 133	LES MARSAUDIERES	voir plan continuité de BEAUVAIS sur CHAMBROUTET
79 049 065 B 134, 156, 157	LES MARSAUDIERES	voir plan continuité de BEAUVAIS sur CHAMBROUTET
79 049 065 B 164, 166, 432, 434	LES MARSAUDIERES	voir plan continuité des GRUCHES sur CHAMBROUTET
79 049 065 B 168	LES MARSAUDIERES	voir plan continuité de LA CROIX sur CHAMBROUTET

D'autre part, lors de la dernière réunion de travail de la sous-commission du 22 avril 2014, le classement des parcelles suivantes a été revu :

79 049 192 A 221, 358, 407, 467 LA DAVIERE T3		changement en S/C
79 049 192 A 201 LA DAVIERE T7		correction erreur de saisie
79 049 192 C 144/143 LES GRUCHES T2		correction mare qui ne tarit pas donc T2
79 049 192 C 107 LES NOUES T5		partie basse de T4, mettre en T5 pour relier les 2 zones T5

M. SAUX précise que le bornage de ces modifications sera revu après la consultation des propriétaires et la la validation définitive des inclusions et des exclusions.

- **Validation du projet de classement des terres réalisé par la sous-commission**

Monsieur PRAT propose aux membres de la commission de valider le classement des parcelles incluses dans le périmètre modifié tel que présenté par le cabinet de géomètre.

A l'unanimité, le classement des terres est validé et sera soumis à la consultation publique des propriétaires.

- **Modalités de la consultation publique des propriétaires sur le classement des terres**

En concertation avec Monsieur SAUX, Monsieur PRAT arrête les dates et la durée de la consultation publique à savoir, du mardi 1er juillet 2014 au vendredi 1er août 2014 compris.

Chaque propriétaire recevra un bulletin individuel sur lequel il devra vérifier l'exactitude les informations enregistrées et le retourner signé :

- Soit à la mairie pendant toute la durée de la consultation,
- Soit par lettre recommandée au président de la Commission communale d'aménagement foncier pendant la durée de la consultation jusqu'à 8 jours au-delà de la fin de la consultation.

Messieurs SAUX et PRAT assureront une permanence à la mairie pendant laquelle ils répondront aux interrogations des propriétaires pour remplir leurs bulletins individuels et consigneront les observations éventuelles sur le classement des terres, sur un registre.
Les jours de permanence du géomètre et du président de la Commission communale d'aménagement foncier sont les suivants :

- Mardi 1er juillet 2014 de 9 h à 12 h
- Samedi 5 juillet 2014 de 9 h à 12 h
- Mercredi 9 juillet 2014 de 9 h à 12 h
- Jeudi 17 juillet 2014 de 14 h à 17 h
- Vendredi 25 juillet 2014 de 14 h à 17 h
- Samedi 26 juillet 2014 de 9 h à 12 h

- **Questions diverses**

Conformément aux dispositions de l'arrêté départemental du 25 octobre 2011, toute demande de coupe de bois notamment est soumise à autorisation du Président du Conseil général.
Jocelyne ROBINEAU rappelle que la Commission communale d'aménagement foncier a donné délégation en date du 25 mai 2012 pour instruire les demandes courantes.
Ainsi trois demandes reprises dans le tableau ci-dessous ont été examinées et ont reçu un avis favorable.

NOM DEMANDEUR	DATE DEMANDE	COMMUNE	REFERENCE(S) PARCELLE(S)	SOUMIS A AUTORISATION	DANS PERIMETRE (O/N)	AUTORISATION	REPONSE LE
FOUILLET Charles	29/08/13	NOIRLIEU	C301 C302 C303 C304	oui	oui	oui	09/10/13
GARREAU Jean-Luc	02/09/13	NOIRLIEU	C556 C309	oui	oui	oui	09/10/13
PITON Bernard	20/09/13	NOIRLIEU	A304 C555 C371	oui	oui	oui	09/10/13

Après délibération, la Commission communale d'aménagement foncier valide des demandes.

-o0o-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

Le Président,

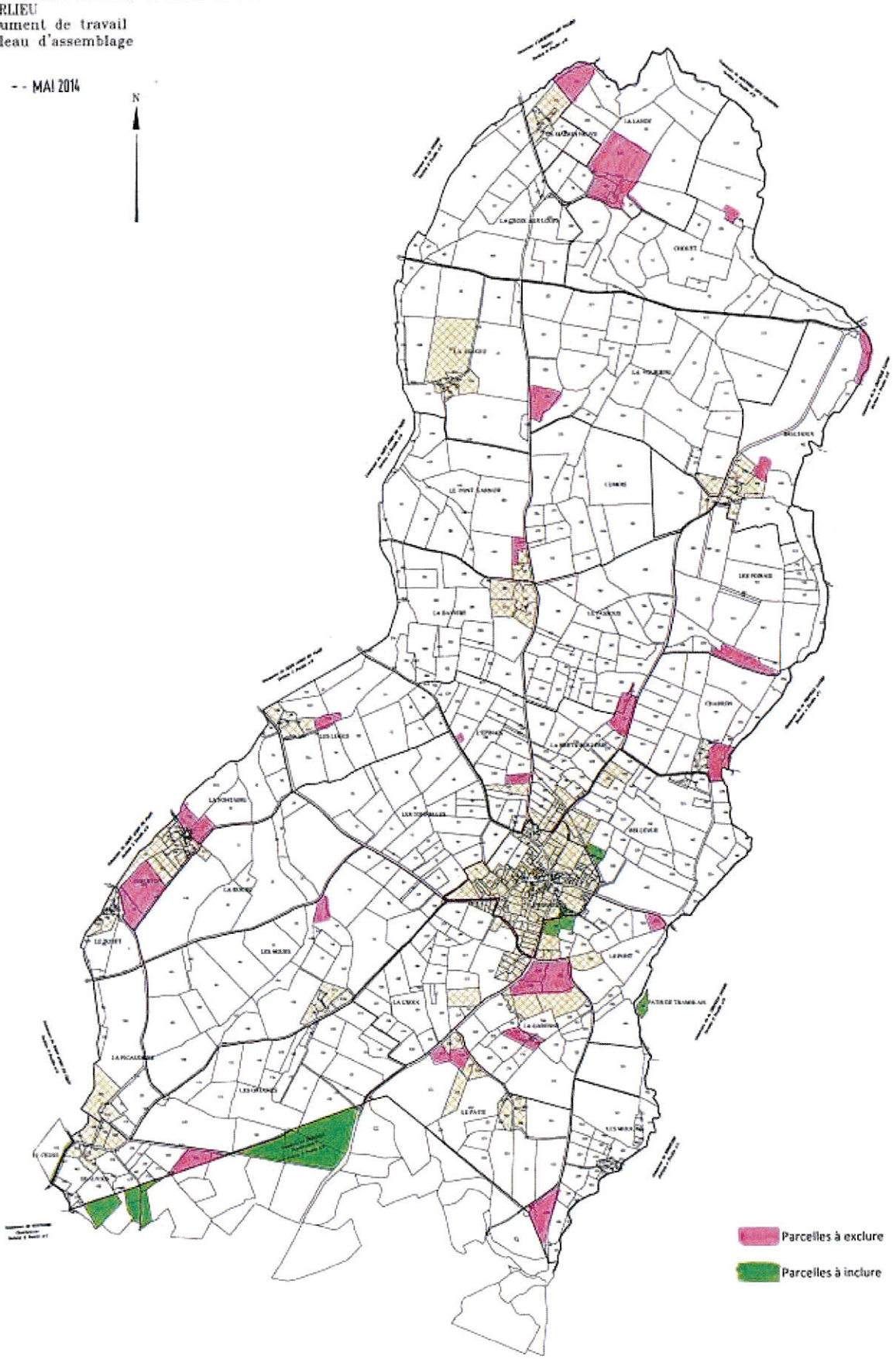
Yves PRAT

La Secrétaire,

Jocelyne ROBINEAU

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
NOIRLIEU
Document de travail
Tableau d'assemblage

- - MAI 2014



ABSCISSE GEO-CONSEIL\PEB

Echelle 1/10000